

Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Locoal Mendon

accueil@sentiersdavenir.fr

<http://www.sentiersdavenir.fr/>

Bulletin d'information sur les activités du 1er trimestre 2024

Bienvenue aux adhérents de ce trimestre!

Vie de l'ASA au 1er trimestre 2024

La traditionnelle AGO a eu lieu le 16 mars (voir article ci-dessous). Une AGE a eu lieu le même jour. Elles ont été précédées par un conseil d'administration et deux réunions de bureau. Au cours du trimestre, les membres du bureau ont étudié plusieurs dossiers concrets de mise en œuvre de la SPPL sur le département du Morbihan et ont donné leur avis. Ils ont assisté à plusieurs réunions ou conférences, principalement sur les thèmes du trait de côte et de la montée des eaux.

AGO et AGE du 16 mars 2024

La salle aimablement prêtée par la mairie de Locoal Mendon était bien remplie. Le député de la seconde circonscription, Jimmy Pahun, nous a fait l'honneur de sa présence. Assistaient également des représentants de l'Association pour la Protection de la Rivière de Crac'h et du collectif La Loutre.



Une présentation des dispositions que la loi Climat et Résilience a prévu pour s'adapter au recul du trait de côte a fait l'objet d'échanges.

Bien entendu la création des désastreuses piétons routes de bord de mer actuellement construites par le département du Morbihan sur les directives de l'Etat a fait l'objet de débats. Les statuts de l'ASA ont été modifiés lors de l'AGE. Des [informations complémentaires sur ces AGs peuvent être consultées sur le site de l'ASA](#).

Enquêtes publiques SPPL : secteur de la rivière de Crac'h et à Belz

Sur le secteur de la rivière Crac'h « L'enquête SPPL » est en cours et chacun peut s'exprimer jusqu'au 19 avril 2024 et émettre un avis. [Un article de ce site](#) est consacré au dossier qui est très lourd et confus. Des éléments sont périodiquement rajoutés. Il y a des redites mais aussi des contradictions. Il n'est vraiment pas facile se faire une opinion...

L'ASA vous présente les siennes :

<https://www.sentiersdavenir.fr/images/Commissaire%20enqu%C3%AAteur%20SPPL%20Riviere%20Crach%20et%20alentour.pdf>. Il n'y a aucun droit d'auteur, et si vous trouvez nos arguments pertinents reprenez les à votre

compte et adressez les à : <https://www.registre-numerique.fr/sppl-riviere-de-crach/deposer-son-observation> ou bien à sppl-riviere-de-crach@enquetepublique.net

Sur Belz une enquête corrective du tracé SPPL est en cours. Nous avons fait remarquer à l'administration qu'il y avait des erreurs dans le projet. Parfois les travaux ont été suspendus du fait des erreurs, parfois l'administration est passé outre et a construit sans aucune autorisation. Cette enquête a posteriori arrive un peu tard ! Voici l'endroit où se trouve le dossier : <https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/BELZ/DDTM-du-Morbihan-modification-de-la-SPPL-secteurs-Pointe-de-Ninezur-Toulne-et-Kereisperm>. Les observations sont à produire avant le 9 avril.

Oui, bien entendu, il faut que les gens puissent marcher en toute sécurité sur des voiries dédiées.

Oui, il convient de permettre l'accès à l'estran.

Mais est-il nécessaire de parsemer le bord de mer de voiries piétonnes à haute fréquentation parce qu'une vieille loi permet de le faire? L'humanité doit-elle avoir accès partout au détriment des autres espèces. Cette question peut être débattue, mais pas les récentes lois sur la protection de la nature que nous estimons non respectées dans ces affaires de piétons-routes sur SPPL.

[La chartre de l'ASA](#) va dans le sens des préconisations de sauvegarde de l'environnement. Il convient de faire baisser la pression sur le milieu naturel de bord de mer déjà beaucoup trop sollicité. Tous les membres de l'ASA en ont conscience et font de leur mieux !

Rapport de la cour des comptes – Trait de côte.

Le rapport annuel analyse les actions publiques mises en œuvre pour s'adapter au changement climatique en sus de son regard annuel sur « les comptes ».

Concernant le trait de côte ce rapport comprend des dizaines de pages dont nous avons choisi trois extraits :

... .. « *la connaissance des activités, constructions, équipements publics et privés menacés par le recul du trait de côte et leur estimation économique demeurent parcellaires. Elles sont pourtant indispensables à la réalisation des analyses coûts-avantages des mesures susceptibles d'être prises pour y faire face. Avant toute décision, les collectivités locales concernées doivent en effet mettre en regard le montant des biens et activités à protéger et le coût de leur protection. À l'échelle nationale, les enjeux se chiffrent en dizaine de milliards d'euros à l'horizon 2050.* »

« *L'élaboration de projections de recul du trait de côte est un exercice particulièrement délicat. Il est en effet difficile de prévoir la réponse des systèmes littoraux au changement climatique, notamment lorsque ces modifications sont fortes et rapides par rapport à leur capacité d'adaptation. Elles dépendent en outre de nombreux paramètres, comme la prise en compte du rôle des ouvrages de défense contre la mer ou des effets des tempêtes exceptionnelles. En dépit de ces difficultés, plusieurs approches scientifiques sont mobilisables, qui permettent par ailleurs d'intégrer aux diagnostics de risque l'élévation prévisible du niveau de la mer. Un effort de recherche et développement doit toutefois être consenti pour les fiabiliser davantage.* »

« *L'association des personnes privées à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies est soit inexistante, soit ponctuelle, alors qu'elles sont parties prenantes de la gestion du trait de côte.* »

Pour résumer : il y a du boulot et il faut mettre les riverains de la mer dans le coup !!!

Voici les liens pour télécharger les informations:

L'ensemble des documents : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-rapport-public-annuel-2024>

La synthèse : <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/68843>

Ou particulièrement celui qui traite du « trait de côte » : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-03/20240312-RPA-2024-ENPA-gestion-trait-de-cote.pdf>

Constataion du rivage à Locol Mendon

Les analyses ont été mises en ligne le 13 mars 2024 sur le site de la préfecture (durée de publication 3 mois) : <https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Consultations-publiques/Consultations-en-cours/Mer-et-littoral/Commune-de-Lochal-Mendon-Constataion-des-limites-du-rivage-de-la-mer>

C'est le service qui a élaboré le dossier qui en a effectué l'analyse. Il a produit plusieurs corrections « inévitables » mais il considère que sa démarche est « scientifique » et qu'elle ne peut être remise en cause à ce titre. C'est très contestable car la méthode mise en œuvre a de gros défauts et plusieurs erreurs sont évidentes.

L'arrêté de constatation a néanmoins été pris par le préfet le 7 mars 2024. Il a été publié on ne peut plus discrètement le 15 mars alors qu'il soustrait des dizaines d'hectares du domaine privé pour les verser au DPM, ce qui n'est pas rien. Seuls les membres de l'ASA sont informés (par l'association) de cette parution semble-t-il ...

L'ASA produira prochainement une circulaire avec des informations sur la manière dont ceux de ses membres qui sont concernés et ne sont pas satisfaits peuvent formuler des recours. Il est à craindre que, faute d'information, les autres personnes concernées ne puissent réagir.

Conférence sur l'avenir des pôles... et des sentiers...

Une conférence organisée par le député Jimmy Pahun a eu lieu à Landévant le 22 février 2024. Deux paléoclimatologues, Valérie Masson Delmotte et Jean Jouzel ont exposé les résultats des études scientifiques sur l'Evolution du Climat et l'importance des « pôles », Groenland compris, comme mémoires climatologiques de la planète. L'étude des glaces en profondeur permet en effet d'obtenir des informations sur des centaines de siècles passés.

Le niveau de réchauffement de la planète déterminera l'avenir des pôles. La montée des eaux de la mer est inéluctable et dépendra aussi du niveau de réchauffement.

La clarté des exposés a été particulièrement appréciée.

Une anecdote est à retenir de cette conférence... La question de l'avenir des sentiers côtiers a à peine fini d'être posée par un membre de l'assistance, que Mme Masson Delmotte a donné son opinion : ils n'ont pas d'avenir, c'est de l'argent inutilement dépensé. Applaudissement dans la salle !

Il convient de préciser que les scientifiques et notre député avaient auparavant évoqué les importantes difficultés pour obtenir les crédits de maintien en service la base antarctique Concordia...

« La Loutre » polémique

Il fallait s'y attendre.

Les services de l'Etat, du département voire de certaines mairies sont très mécontents des critiques émises par plusieurs collectifs ou associations (dont l'ASA) sur les méthodes qu'ils emploient pour mettre en œuvre la fameuse « piétons-route sur SPPL ». Comme indiqué plus haut (retours d'AGO et AGE) il y a pourtant matière à critiques !

Les pauvres loutres en font les frais [dans un communiqué de presse...](#)

Dans ce même communiqué de presse les services préfectoraux exposent remarquablement un point de vue très partiel et partial. Les procédures SPPL, la concertation SPPL, tout est parfaitement réalisé. D'ailleurs, nous dit aussi l'administration, tous les jugements concernant ces affaires de SPPL sont favorables à l'Etat ! CQFD...

C'est vrai, mais rappelons simplement que les contentieux sont toujours en cours et il n'est pas du tout certain que les futurs jugements seront favorables à l'administration. Mais surtout, ce n'est pas parce que les juges rennais ont donné raison à l'Etat, en instance, que les agents des administrations peuvent s'octroyer tous les droits sur le terrain, même les plus exorbitants.

L'ASA demande et continuera de demander, par exemple, à ce que les arrêtés préfectoraux soient respectés.

Non, mesdames et messieurs les agents de l'administration, on ne construit pas d'ouvrage sans autorisation. On n'en dynamite pas non plus, si ce n'est pas permis !

Qui est la loutre d'Europe, au juste...

C'est un carnivore plutôt brun, aquatique, qui peut dépasser le mètre de la tête au bout de la queue. Ses pattes sont faites pour nager. On en trouve dans les rivières et les estuaires. Il en existe dans la Rivière d'Étel.

Dans l'eau on peut confondre l'animal avec un ragondin...



C'est en principe un mammifère d'eau douce mais il occupe aussi des milieux salés à condition qu'ils soient situés à côté de rivières, ruisseaux, ou plans d'eau douce. L'animal s'y dessale après ses baignades en mer.

La loutre est piscivore mais selon les opportunités elle consomme d'autres types de proies, et même des oiseaux. À l'âge de 2 ou 3 ans la femelle peut donner naissance à un, deux voire trois minuscules loutrons (100g). Leur durée de vie est de l'ordre de 3 à 5 ans, plus, s'ils vivent en captivité.



L'animal est devenu nocturne, probablement suite au dérangement. Il est aujourd'hui rare de l'apercevoir de jour. Ci-contre une loutre photographiée par un membre de L'ASA de nuit (infrarouge) en Rivière d'Étel.

Le territoire de la loutre est grand (une bonne vingtaine de Km, le long d'un cours d'eau) ; elle y construit de nombreux « gîtes » (ou catiches), très bien cachés.

On reconnaît sa présence aux traces qu'elle laisse ou aux déjections avec lesquelles elle marque son territoire. Autrefois très répandue sur l'ensemble du territoire français elle était chassée pour sa fourrure (piégeages etc.). Son habitat a été détérioré. L'extension du réseau routier et l'augmentation de la circulation automobile (collisions) n'a pas facilité sa vie. Sa population a tellement diminué qu'il a fallu en interdire la chasse dans les années 1970. Elle a depuis été inscrite dans les espèces protégées...

Alors protégeons-la !

Le président

Ronan Goavec

Membres du bureau de l'ASA (Association Sentiers d'Avenir) :

Ronan Goavec (Président), Thierry Guyonvarch (Vice-Président), Christian Lesur (secrétaire), Raymond Charguillon (Trésorier)

Si vous ne souhaitez plus recevoir les bulletins d'information, merci de nous prévenir à l'adresse suivante : accueil@sentiersdavenir.fr